



Les Echos

3 mai 2010

Quotidien • 175 950 exemplaires

EN MARGE

Handicapé, patron et en grève de la faim

La grève de la faim pour la défense des entreprises serait-elle une spécialité du Sud-Ouest ? En 2006, le député des Pyrénées-Atlantiques Jean Lasalle (Modem) avait refusé de s'alimenter pour s'opposer au déplacement d'une usine de Toyal Europe de la vallée d'Aspe vers Lacq et défendre le maintien des 150 emplois dans la montagne. Après cinq semaines de diète et 21 kilos en moins, ce fils de berger avait fait plier le groupe japonais Toyo Aluminium.

Quatre ans plus tard, un chef d'entreprise toulousain de quarante ans, Didier Mangel mène à son tour une grève de la faim depuis le 19 avril. Sa cause ? Défendre le portage salarial contre un projet de réglementation, en négociation entre les partenaires sociaux, qui réserverait ce statut aux salariés percevant au moins 2.600 euros par mois. Ce qui éliminerait, dit-il, 80 % des « portés » actuels. Le portage salarial consiste à exercer une activité indépendante avec le statut de salarié, via une société de portage qui rédige les factures et verse un salaire au « porté ».

Faire une grève de la faim pour défendre une activité est déjà peu banal. C'est carrément tragique dans le cas de Didier Mangel, atteint d'une

maladie neuromusculaire incurable qui le cloue dans un fauteuil roulant. Mais l'homme est courageux. Son handicap ne l'a pas empêché de monter avec sa femme, handicapée elle aussi, une petite entreprise de sérigraphie de vêtements, puis d'assemblage d'ordinateurs. Mais sa « grande aventure » est la création de la société de portage salarial AVS à Toulouse en 1999. Epaulé par un associé valide, Didier Mangel emploie 50 salariés permanents et 2.000 portés dans le bâtiment, le jardinage, la coiffure à domicile, la restauration, etc.

Ce n'est pas seulement le sort de sa société qui l'inquiète. Plutôt celui des « portés », anciens chômeurs, retraités cherchant un complément de revenu ou ouvriers hésitant à se lancer à leur compte. Cette cause vaut-elle de risquer sa vie quand on est le père de deux enfants de 17 et 12 ans ? « *Le sort de 25.000 emplois mérite une grève de la faim* », répond-il en s'exprimant avec difficulté, campé dans son bureau, où il fume cigarette sur cigarette pour couper la faim. Didier Mangel n'est pas seul : il a fondé le collectif EPS rassemblant 93 entreprises de portage salarial qui accusent les sociétés d'intérim de vouloir faire un « hold-up » sur leur activité.

LAURENT MARCAILLOU (À TOULOUSE)